

Les mises en sécurité des mines en France

**Rencontre avec Monsieur Marc Drouet
Sous-directeur de l'Archéologie
22 juillet 2010**

La SAFMM, dans sa dernière AG à Aulus en novembre 2009, avait réitéré sa demande afin que le groupe constitué en 2008 pour travailler sur la question des mises en sécurité des mines se saisisse effectivement du dossier. L'un des objectifs était que l'on puisse rencontrer nos autorités de tutelle afin de discuter des solutions à apporter, face aux destructions des sites miniers et des paysages associés, solutions qui satisfassent aussi bien les impératifs de sécurité, qu'il serait vain d'ignorer, que les intérêts de l'archéologie.

Un rendez-vous avec Monsieur Marc DROUET, sous-directeur de l'archéologie depuis le printemps 2010 a été fixé au 22 juillet. La rencontre a eu lieu au Ministère de la Culture. Etaient présents, aux côtés de la présidente Marie-Christine Bailly-Maître, trois des membres du groupe « Mises en sécurité » : Gérald Bonnamour, Patrick Clerc, Christophe Marconnet. Sarah Laurent et Béatrice Cauuet, également membres également de ce groupe, n'avaient pas pu se libérer ce jour-là, mais des échanges avaient eu lieu par téléphone et par e-mail.

La rencontre s'est déroulée en trois temps.

Dans un premier temps, M.-Ch. Bailly-Maître a fait une présentation :

- * de la discipline : naissance et chronologie de l'archéologie minière, reconnaissance par le Ministère de la Culture qui en fait un programme fléché de 1982 à 1994, présentation des acteurs de cette archéologie qui tous travaillent dans le cadre des programmes du ministère de la Culture, présentation de nos spécificités (diachronie, transdisciplinarité, lecture croisée des textes, de l'archéologie, de l'archéométrie), etc ... ;

- * des acquis scientifiques depuis une trentaine d'années en insistant sur ce que nos recherches apportent à l'histoire des techniques, mais aussi à l'histoire politique, économique, environnementale au cours des siècles ;

- * de la reconnaissance de la prééminence de l'archéologie minière française en Europe ;

- * de notre association, ses buts, son fonctionnement. Le dernier bulletin 2009 a été remis au sous-directeur.

Puis Christophe Marconnet a fait une présentation des problèmes engendrés par les mises en sécurité des mines :

- * le contexte juridique dans lequel se déroulent les mises en sécurité (code minier) ;

- * l'évolution chronologique des rapports entre SDA/BRGM/DRIRE en trois grandes phases qui conduisent, aujourd'hui, à une dégradation de ces rapports au point qu'aucun dialogue n'est plus possible entre archéologues et DRIRE.

Ces « préambules » étaient nécessaires au sous-directeur de l'archéologie qui, arrivé depuis peu dans ces fonctions, ne connaissait pas le dossier. Les échanges ont été fructueux et nous avons tous pu nous exprimer dans un climat détendu, Monsieur Marc Drouet manifestant un réel intérêt pour nos travaux.

Nous avons évoqué, ensuite, les mutations qui s'annoncent avec la suppression du code minier, la refonte des DRIRE avec les DIREN dans une nouvelle structure les DREAL, et la prééminence, désormais, de l'environnement dans le traitement des questions relevant de ces différentes institutions.

Parallèlement, nous avons annoncé la publication d'un bel ouvrage qui serait le bilan de 30 ans d'archéologie minière en France, ouvrage qui devrait paraître avant la tenue de notre rencontre SAFEMM 2012, afin que cette rencontre prenne la forme d'un colloque-bilan/avenir. Nous devons donc nous mettre au travail sans tarder.

En conséquence, nous avons sollicité le soutien de notre administration de tutelle afin que les intérêts de l'archéologie soient pris en compte au même titre que l'étude des chiroptères et des biotopes.

Deux cas de figures :

1) Lorsqu'il y aura « mise en sécurité » accompagnée de la destruction de tout ou partie des vestiges

- ✓ qu'une intervention d'archéologie préventive soit prescrite et que les opérateurs compétents soient sollicités ;
- ✓ qu'un accès au milieu souterrain soit obligatoirement préservé pour les intervenants, qu'ils soient archéologues, géologues, environnementalistes. Ces accès devront être réglementés et être gérés par des institutions pérennes (communes, départements, ...).

2) Concernant les opérations menées dans le cadre d'une recherche programmée (programme P25)

- ✓ que les SRA ne mettent pas un frein systématique aux demandes de prospection et de fouille au nom du principe de précaution ; les procédures de PPSPS devraient permettre de conduire des recherches avec des garanties de responsabilité de la part des demandeurs ;
- ✓ que les demandes adressées aux SRA - prospections, fouilles - concernant les mines et la métallurgie soient soutenues sous peine de voir se tarir les forces vives que sont les étudiants, porteurs de l'avenir de notre discipline ;
- ✓ Patrick Clerc a souligné le possible rôle d'assistance des opérateurs en archéologie préventive spécialisés en archéologie minière en matière de sécurité auprès des chercheurs souhaitant engager des opérations programmées.

Nous avons demandé que la SDA nomme un interlocuteur avec lequel nous pourrions travailler dans le cadre de la refonte de la loi ainsi que pour débattre de cas concrets auxquels nous sommes confrontés.

Après discussion, plusieurs points ont été fixés :

- 1) La nomination d'un interlocuteur spécifique SDA n'a pas été actée pour le moment ;
- 2) Le projet de publication d'un ouvrage présentant le bilan de 30 ans d'archéologie minière en France a été particulièrement apprécié ; ce bilan oral devrait être présenté, peut-être en 2011 au CNRA lors d'une journée débat sur un thème qui pourrait être « Le métal dans les sociétés » ;

- 3) Le sous-directeur précise que même si les intérêts de l'archéologie sont mieux pris en compte, il est impossible d'étudier et de sauvegarder l'ensemble du patrimoine minier et métallurgique ; en conséquence, il nous est demandé de dresser une carte des expertises déjà réalisées à partir des années 1994, de préciser dans quel cadre elles l'ont été et à partir de ce constat, d'établir une véritable programmation scientifique pointant les domaines ou secteurs géographiques encore peu ou pas étudiés, de façon à ce que les principes fondamentaux de la recherche puissent être défendus face aux partenaires lors des discussions.

Mot de la présidence :

La rencontre, de mon point de vue, a été constructive et s'est déroulée dans une ambiance de franche ouverture et d'échanges. Pour autant, beaucoup de travail nous attend, que ce soit pour la publication du bilan trentenaire comme pour l'établissement de l'état des expertises déjà réalisées. Cela va demander, de la part de la SAFEMM et de ses membres, un véritable engagement au moins pour les deux prochaines années.

La demande du sous-directeur de bâtir une programmation scientifique suppose une critique de nos travaux, une réflexion sur les lacunes dans les connaissances ; cela suppose aussi, et ce ne sera pas le plus facile, que chacun d'entre nous accepte que « son sujet » de recherche ou « son site » ne soit plus nécessairement prioritaire.

C'est une gageure que nous allons essayer de relever. Je m'engage, en tant que présidente de la SAFEMM, à maintenir des contacts réguliers avec la SDA et Monsieur Marc Drouet afin que nos intérêts ne tombent pas dans l'oubli et que nous ayons notre place dans les discussions relatives à la refonte des administrations qui auront à traiter de l'après-mine.

Marie-Christine Bailly-Maître
28 juillet 2010